

332 - COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE DE L'AIDE SOCIALE ET DES SOINS DE SANTE

ERRATUM : Convention collective de travail du 25 juin 2021 octroyant des jours de congé extralégaux supplémentaires au personnel des milieux d'accueil d'enfants

Champ d'application : **La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs ressortissant à la commission paritaire pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé suivants : crèches subventionnées (en ce compris les pré gardiennats et les maisons communales d'accueil de l'enfance) ; services d'accueil des enfants subventionnés, à l'exception du personnel d'accueil des enfants ; services d'accueil d'enfants malades à domicile subventionnés ; services d'accueil spécialisé de la petite enfance ; accueils extrascolaires de type 2 subventionnés**

Date de signature : **25/06/2021**

Force obligatoire demandée : **Oui**

330 - COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTE

ERRATUM : Convention collective de travail du 12 juillet 2021 relative au montant et mode de perception des cotisations destinées aux initiatives de formation et d'emploi pour les groupes à risque du fonds social pour les homes pour personnes âgées et les maisons de repos et de soins privés

Champ d'application : **Maisons de repos pour personnes âgées, maisons de repos et de soins, résidences-services, centres de soins de jour pour personnes âgées, centres d'accueil de jour pour personnes âgées**

Date de signature : **12/07/2021**

Fin de validité : **31/12/2022**

Force obligatoire demandée : **Oui**

Conventions Collectives de Travail intersectorielles

300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

ERRATUM : Convention collective de travail fixant, pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés qui ont travaillé 20 ans dans un régime de travail de nuit, qui ont été occupés dans le cadre d'un métier lourd ou qui ont été occupés dans le secteur de la construction et sont en incapacité de travail

Date de signature : **15/07/2021**

Fin de validité : **30/06/2023**

Force obligatoire demandée : **Oui**

300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

ERRATUM : Convention collective de travail modifiant la convention collective de travail n° 43 du 2 mai 1988 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen

Date de signature : **15/07/2021**

Force obligatoire demandée : **Oui**

300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

ERRATUM : Convention collective de travail fixant, pour 2021 et 2022, le cadre interprofessionnel de l'adaptation à 55 ans de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour les travailleurs qui ont une carrière longue, qui exercent un métier lourd ou qui sont occupés dans une entreprise en difficultés ou en restructuration

Date de signature : **15/07/2021**

Fin de validité : **31/12/2022**

Force obligatoire demandée : **Oui**

300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

ERRATUM : Convention collective de travail fixant, du 1 er janvier 2023 au 30 juin 2023, le cadre interprofessionnel de l'adaptation à 55 ans de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour les travailleurs qui ont une carrière longue, qui exercent un métier lourd ou qui sont occupés dans une entreprise en difficultés ou en restructuration

Date de signature : **15/07/2021**

Fin de validité : **30/06/2023**

Force obligatoire demandée : **Oui**

300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

ERRATUM : Convention collective de travail fixant, pour la période allant du 1 er janvier 2021 au 30 juin 2023, les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement

Date de signature : **15/07/2021**

Fin de validité : **30/06/2023**

Force obligatoire demandée : **Oui**

300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

ERRATUM : Convention collective de travail w 152 du 15 juillet 2021 instituant, pour la période allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023, un régime de complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés, ayant une carrière longue

Date de signature : **15/07/2021**

Fin de validité : **30/06/2023**

Force obligatoire demandée : **Oui**

Avis du Conseil National du Travail

AVIS 2238 du 15/07/2021

Accord social du 25 juin 2021 - Renouvellement des conventions collectives de travail régimes de chômage avec complément d'entreprise et fins de carrière

AVIS 2237 du 15/07/2021

Cadre d'accords du 25 juin 2021 – Mise en œuvre

AVIS 2236 du 13/07/2021

Travail associatif - Suivi de l'avis n° 2.189 - Proposition alternative via l'article 17 de l'AR ONSS

AVIS 2235 du 13/07/2021

Réglementation du congé-éducation payé -Projet d'arrêté royal - Année scolaire 2021-2022

AVIS 2230 du 29/06/2021

Projet d'arrêté royal relatif à la prime corona

AVIS 2229 du 29/06/2021

Proposition de loi favorisant la prise effective du congé de naissance par les travailleurs ayant un contrat à durée déterminée

AVIS 2224 du 29/06/2021

Proposition de loi modifiant la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité

AVIS 2225 du 29/06/2021

Objectif de formation - Projet de modification du chapitre 2, titre 2, de la loi du 5 mars 2017 relative au travail faisable et maniable.



Rue de la Station, 25F
4670 Blegny
04/362 52 25
BE 0478.328.675
RPM Liège

Service administratif : codef@codef.be
Service juridique : conseil@codef.be
Service projet/formation : support@codef.be
Site internet : www.codef.be
IBAN : BE47 7512 0079 4080



Wallonie
familles santé handicap
AVIQ